

MAIRIE DE DOISSAT 24170

CONSEIL MUNICIPAL Compte Rendu de la Séance du 09 Septembre 2022

Ouverture de la séance à 18h00 par M. Bruno LALLIER, Maire

Présents : Michel DUMAS, Jean-Marie GILET, Bruno LALLIER, Robert DAURIAT, Claudine PISKO, Michael BOULARD, Stéphane LACOSTE, Lionel BOISSY, Alain WINGDICH.

Absent avec Procuration : Francis RINGENBACH a donné procuration à Robert DAURIAT

Absent excusé : Frédéric LASSIGNARDIE

M. Stéphane LACOSTE est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Mr le Maire demande l'autorisation de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour.

- Sortie d'actifs
- Transfert taxe d'aménagement

Le Conseil accepte ce rajout à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 Juin 2022

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

1- Délibérations

Délibération concernant la création de l'impasse du Perdigal.

Cette impasse située sur notre commune partant de la RD54/route du Lot aboutit au lieu-dit Perdigal qui est, lui, situé sur la commune de Saint-Pompon. Lors de l'adressage, comme il n'y avait aucune habitation sur Doissat, nous avons laissé à Saint-Pompon le choix du nom final de cette voie. Saint-Pompon ayant récemment choisi ce nom « Impasse du Perdigal », nous devons délibérer sur ce nom pour qu'il puisse être ajouté et intégré dans l'adressage.

Vote à l'unanimité (10 voix)

Délibération concernant la modification des statuts du SDE24

Les principales modifications sont :

- La transformation en syndicat mixte fermé
- L'écriture des compétences en matière de transition énergétique
- La possibilité de pouvoir intervenir en tant que maître d'ouvrage délégué pour la rénovation énergétique des bâtiments publics
- L'ajustement du nombre de délégués du collège de Périgueux conformément à l'article L51112-7 du CGT.

Vote à l'unanimité (10 voix)

MAIRIE DE DOISSAT

24170

Délibération sur la sortie de l'actif des biens mis à la réforme

Pour préparer la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57 qui sera applicable à compter du 01 janvier 2023, M. le Maire présente un tableau comportant quatre actifs mobiliers qui ne sont plus présents dans les biens de la commune et qui peuvent donc être sortis du recensement des actifs communaux.

Vote à l'unanimité (10 voix)

Délibération concernant le rapport du SIAEP Sud Périgord

Michael BOULARD commente le rapport annuel 2021 du SIAEP Sud Périgord :

- Comptes
- Travaux réalisés
- Travaux prévus
- Qualité de l'eau potable
- Fuites sur le réseau vieillissant

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du SIAEP qui sera diffusé sur Panneau Pocket, le site Internet mais aussi consultable en mairie.

Vote à l'unanimité (10 voix)

Délibération concernant l'adhésion aux services des archives du CDG24

M. le Maire présente la prestation d'archivage de tous les documents et dossiers de la mairie qui sera réalisée par des archivistes professionnels du CDG24 pour un montant de 3.960€. L'ensemble des documents (représentant environ 14 mètres linéaires) seront triés, classés, répertoriés, numérotés. Les doublons et documents n'ayant aucun intérêt légal seront détruits. Cette prestation de 11 jours pourra être planifiée au cours du deuxième semestre 2023.

Les membres du Conseil souhaitent avoir un droit de contrôle des documents avant leur élimination définitive.

Vote à l'unanimité (10 voix)

Transfert de la taxe d'aménagement

Jusqu'à ce jour, la commune de Doissat n'a jamais instauré de taxe d'aménagement qui est normalement perçue sur les nouvelles constructions ou extensions avec permis de construire ainsi que les déclarations préalables.

Aujourd'hui, seul le département a, lui, instauré une taxe d'aménagement de 1%.

Les textes lui en donnant désormais la possibilité, la CCVDFB souhaite mettre en place une taxe d'aménagement de 2% dont 1% serait reversé aux communes.

Le revenu de cette taxe d'aménagement permettrait à la CCVDFB d'amortir partiellement le coût de la création d'un bureau instructeur (locaux + 2 personnes plein temps) en charge des permis de construire et des déclarations préalables et qui devra être mis en place lorsque le PLUI en cours d'élaboration sera achevé et opérationnel.

MAIRIE DE DOISSAT

24170

Le Conseil reporte son vote sur le transfert de cette taxe d'aménagement à la CCVDFB par manque d'informations, souhaitant des calculs concrets mais aussi les clés de répartition des coûts du bureau instructeur aux communes.

2- SMD3

M. le Maire fait lecture du courrier recommandé qu'il a envoyé au Président du SMD3.

Ce courrier fait état de tous les désagréments constatés sur notre commune depuis la mise en place des containers de collecte des ordures ménagères et demande au SMD3 le déplacement sans frais du point d'apport volontaire du pont de l'Estang vers un autre lieu à l'intérieur de la commune ce qui permettrait de retrouver une situation similaire à celui situé chemin de la Garenne où tout se passe correctement.

Extraits : « Du fait de son implantation sur une RD assez passante qui relie le sud du département et le Lot vers Belvès et la vallée de la Dordogne, ce point de collecte au Pont de l'Estang cause énormément de désagréments à la commune, aux scolaires et aux proches habitations.

Nous y constatons quotidiennement de nombreux dépôts sauvages, sacs à terre éventrés, jetés sur et entre les containers.

Durant plusieurs mois, les élus ont fait régulièrement le plus gros du nettoyage mais depuis quelques temps ce n'est plus possible, la quantité des dépôts sauvages ayant très fortement augmentée. Il est même souvent impossible d'atteindre l'ouverture des containers tellement il y a d'ordures au sol !

Lors d'une réunion des communes de la CCVDFB fin mai, votre directrice générale nous avait pourtant assurés que des passages supplémentaires (dont le dimanche) seraient effectués cet été pour nettoyer les dépôts sauvages alors que nous trouvions très dommageable de ne pas laisser les containers en accès libre comme l'an passé. Cette affirmation n'a malheureusement jamais été concrétisée.

*À ce point d'entrée principale, l'image de la commune (et celle du SMD3) est gravement atteinte, **l'abri des élèves pour le ramassage scolaire situé à peine à deux mètres peut être qualifié d'insalubre** (des ordures sont même jetées dedans et derrière celui-ci) et enfin les proches habitations vivent vraiment un enfer.*

En annexe, vous trouverez quelques photos réalisées à différentes dates à Pont de l'Estang montrant la réalité sur le terrain (à gauche l'abri scolaire).

Ce PAV sur la RD étant accessible à de très nombreuses personnes de passage (touristes, camping-cars), des habitants de communes voisines ou des artisans qui ne veulent ou ne peuvent pas respecter les consignes du SMD3, la seule solution serait de le déplacer à l'intérieur vers le milieu/nord de la commune.

Je vous demande donc aujourd'hui de bien vouloir accepter de déplacer gracieusement le point d'apport volontaire de Pont l'Estang vers un autre lieu situé à l'intérieur de la commune, les élus se chargeant de trouver l'endroit le plus adapté en concertation avec votre service technique. »

MAIRIE DE DOISSAT

24170

3- PLUI

D'ici mi-octobre, un recensement des bâtiments agricoles mutables en habitation va être réalisé par des membres du Conseil Municipal. Il s'agit de répertorier les granges et hangars pouvant changer d'ici 10 ans de destination pour être transformés en habitation. Il faudra remplir avec les propriétaires un questionnaire qui permettra de rendre éligibles (ou pas) ces bâtiments pour qu'ils soient inscrits dans le PLUI, facilitant ainsi leur mutation.

4- Voirie

Jean-Marie GILET présente les trois devis reçus de la société CYPRIOTE pour la réfection des routes :

- | | | |
|---|---|--------------|
| - | Route du Pigeonier (1 ^{er} tronçon Dieudet - Combenègre) | 24.070,98 HT |
| - | Impasse Bacarresse Basse | 1.561,92 HT |
| - | Impasse Bacarresse Haute | 5.342,08 HT |

Le conseil valide les trois devis.

La CCVDFB a refait une partie de la route (intercommunale) de la Croix (Bas de Dieudet - aux pompes/RD52).

Le 2nd tronçon de la route du Pigeonier (Combenègre – Empié) sera inscrit au budget 2023.

5- Comité des Fêtes

Le Maire remercie chaleureusement le Président ainsi que tous les membres du Comité des Fêtes qui, après deux années d'interruption, ont organisé le 31 juillet 2022 un repas estival avec près de 80 personnes. Ce fut une réussite tant pour le repas que pour le choix de l'animation, et de nombreux messages de participants félicitant les organisateurs ont été reçus.

D'autres projets sont à l'étude pour cet automne/hiver et la mairie va travailler avec le Comité des fêtes pour la fête de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h06.